



## Forum électronique

« RELEVER LE DEFI DE L'AMELIORATION DES PLANTES CULTIVEES  
ET DU DEVELOPPEMENT DES FILIERES SEMENCIERES  
EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE »

### Première synthèse des principaux résultats des échanges

(Document provisoire)

Préparé par Dr Patrice Djamen

**Résumé.** Ce document présente une première synthèse des principaux résultats des trois premières semaines d'échanges dans le cadre du forum électronique sur le thème du développement des filières semencières en Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC). L'objectif de ce forum organisé dans le cadre d'un partenariat entre FARM et CORAF/WECARD est de contribuer à l'amélioration durable de la productivité agricole à partir d'un diagnostic partagé débouchant sur des actions stratégiques et innovantes de développement dans le secteur semencier en Afrique de l'Ouest et du Centre. Les échanges ont été articulés autour de trois thèmes structurants et complémentaires : (i) quelles sont les demandes des agriculteurs en semences et les réponses du secteur semencier ? (ii) comment améliorer la structuration et le fonctionnement des marchés semenciers pour les rendre plus attractifs ? (iii) comment travailler ensemble pour le développement du secteur semencier en AOC ?

La présente synthèse a essayé autant que possible d'intégrer les différentes contributions, parfois contradictoires, partagées sur le forum. Toutefois, elle ne prétend pas à l'exhaustivité. Elle s'appuie sur les idées fortes et les tendances qui se sont dessinées au cours des débats. Ces différents éléments ont été regroupés autour de 18 grands points formulés sous forme de domaine d'intervention : (i) le rôle déterminant de la semence dans la productivité agricole ; (ii) Tenir compte de la diversité et de l'évolution de la demande ; (iii) Développer des outils et des méthodes pour mieux cerner la demande en semences ; (iv) Améliorer la relation entre l'offre de progrès génétique et les besoins des utilisateurs ; (v) Renforcer la concertation et les partenariats entre les acteurs ; (vi) Prendre en compte et faire évoluer les systèmes semenciers paysans ; (vii) Assurer la conservation des variétés traditionnelles et les valoriser dans la mesure du possible ; (viii) Mobiliser les services de vulgarisation et conseil agricole ; (ix) Améliorer la gouvernance des filières ; (x) Repenser les programmes de subvention des semences ; (xi) Améliorer la communication autour des textes réglementaires et poursuivre leur alignement ; (xii) Promouvoir de façon intégrée l'utilisation des semences certifiées ; (xiii) Réduire la fragmentation de la demande et de l'offre en semences ; (xiv) Trouver des mécanismes innovants pour le financement de la recherche variétale et les acteurs des filières (xv) Actualiser les politiques et opérationnaliser les textes réglementaires existants ; (xvi) Faciliter l'accès et l'utilisation des COV ; (xvii) Ne pas laisser les « espèces orphelines » en marge du progrès ; (xviii) Renforcer les capacités du secteur privé.

Ce document intermédiaire a aussi pour vocation de fournir une base pour la formulation des propositions d'actions stratégiques pour le développement des filières semencières en AOC. Les éventuelles remarques, suggestions et surtout compléments sur cette première mouture seront pris en compte pour produire la version consolidée des résultats qui seront partagés dans les prochaines semaines.

Pour toutes réactions ou informations sur le contenu de ce document, merci d'envoyer un email à : [p.djamen@gmail.com](mailto:p.djamen@gmail.com)

6 avril 2016

## Sommaire

1	Ne pas oublier le rôle déterminant de la semence dans la productivité agricole .....	3
2	Tenir compte de la diversité et de l'évolution de la demande .....	3
3	Développer des outils et des méthodes pour mieux cerner la demande en semences .....	3
4	Améliorer la relation entre l'offre de progrès génétique et les besoins des utilisateurs .....	3
5	Renforcer la concertation et les partenariats entre les acteurs .....	4
6	Prendre en compte et faire évoluer les systèmes semenciers paysans.....	4
7	Assurer la conservation des variétés traditionnelles et les valoriser dans la mesure du possible ..	4
8	Mobiliser les services de vulgarisation et conseil agricole.....	5
9	Améliorer la gouvernance des filières.....	5
10	Repenser les programmes de subvention des semences .....	6
11	Améliorer la communication autour des textes réglementaires et poursuivre leur alignement	6
12	Promouvoir de façon intégrée l'utilisation des semences certifiées .....	6
13	Réduire la fragmentation de la demande et de l'offre en semences.....	7
14	Trouver des mécanismes innovants de financement pour la recherche variétale et les acteurs des filières .....	7
15	Actualiser les politiques et opérationnaliser les textes réglementaires existants.....	8
16	Faciliter l'accès et l'utilisation des COV.....	8
<b>17</b>	Ne pas laisser les « espèces orphelines » en marge du progrès .....	8
18	Renforcer les capacités du secteur privé .....	9

## 1 Ne pas oublier le rôle déterminant de la semence dans la productivité agricole

La semence représente l'un des principaux intrants agricoles et déterminants du niveau de production. Sa contribution au rendement est estimée au moins à 40%, mais cette contribution augmente significativement dans les situations où l'utilisation des intrants chimiques (engrais, pesticides etc.) est très faible comme en Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC). Mais, l'expression du potentiel de rendement d'une variété donnée dépend aussi des autres facteurs de production, du respect des itinéraires techniques, de l'alimentation hydrique du sol et de son niveau de fertilité, des intrants et, de l'occurrence et de la sévérité des différents stress biotiques et abiotiques auxquels la plante est soumise. La production, la disponibilité et l'accessibilité des semences certifiées doivent être augmentées pour permettre aux producteurs d'améliorer leurs niveaux de vie et de contribuer à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. En AOC, la problématique de l'approvisionnement en semences se pose moins pour les cultures commerciales / d'exportation (coton, palmier à huile, hévéa etc.) que pour les cultures vivrières et notamment les oléagineux et les céréales (en dehors du riz et du maïs dans une certaine mesure).

## 2 Tenir compte de la diversité et de l'évolution de la demande

Les critères de choix des variétés de semences sont multiples et ont des poids plus ou moins variables en fonction des situations (objectifs, contraintes et opportunités). Ils peuvent être regroupés en deux grandes catégories : les critères « classiques » (rendement potentiel, qualités organoleptiques, adaptation à l'environnement agroécologique, résistance aux ravageurs, prix etc.) et (ii) les critères émergents (optimisation de la valeur nutritionnelle des cultures produites, résilience face aux aléas climatiques, optimisation de la nutrition minérale en situation de déficit de nutriments dans les sols etc.). Ces critères « émergents » deviennent de plus en plus importants avec la prise en compte des défis nutritionnels, climatiques / environnementaux qui s'accroissent au fil des ans. L'examen des critères de choix des semences doit également intégrer la diversité des utilisations finales (consommations dans les ménages, besoins des industries agro-alimentaires).

## 3 Développer des outils et des méthodes pour mieux cerner la demande en semences

Les caractéristiques précises de la demande en semences en AOC sont difficiles à établir de façon précise. Cette difficulté est engendrée par plusieurs facteurs : la diversité des sources d'approvisionnement des producteurs en semences, y compris dans les circuits peu voire non-marchands ; l'utilisation des semences produites sur la ferme ; les programmes de subvention ; un dispositif de statistiques agricoles inefficace ; la faible pratique des études de marchés au niveau des entreprises semencières etc. Il est donc apparu la nécessité de développer des outils et méthodes appropriés pour une évaluation plus fiable de la demande aux différents maillons de la chaîne de valeur (prébase, base, certifiées etc.). Les différents systèmes semenciers doivent être caractérisés. Le renforcement des capacités des producteurs et de leurs organisations les aiderait à identifier et exprimer leurs besoins, les services de conseil agricole ont un rôle important à jouer dans ce sens. Les entreprises semencières doivent être encouragées à conduire des études de marché fiables et tenir des comptes afin de disposer des informations sur le volume de leur chiffre d'affaires / leurs productions au fil des ans.

## 4 Améliorer la relation entre l'offre de progrès génétique et les besoins des utilisateurs

Malgré des efforts, il existe encore un décalage entre l'offre de progrès génétique et les besoins des utilisateurs. Les causes possibles de cette situation sont : (i) les méthodes de recherche qui n'impliquent pas suffisamment et bien les utilisateurs finaux ; (ii) le coût élevé de la création variétale qui ne permet pas toujours d'intégrer l'ensemble des critères souhaités par les utilisateurs ; (iii) le manque de ressources humaines, financières et matérielles dans les

centres de recherche et (iv) une demande pas toujours clairement exprimée. Les solutions préconisées sont : une meilleure implication des utilisateurs finaux dans l'identification des priorités et les processus de sélection et d'évaluation variétale ; le renforcement des capacités de la recherche (en ressources humaines, financières et infrastructurelles) ; la facilitation de l'accès à la propriété intellectuelle et la mise en place d'un mécanisme efficace pour protéger ce droit ; le renforcement et l'application rigoureuse de la législation en matière de production et de diffusion de semences en encourageant par exemple uniquement les variétés qui intéressent le plus les producteurs et en interdisant l'introduction et l'homologation des variétés importées dont les caractères ne sont pas encore stables.

## 5 Renforcer la concertation et les partenariats entre les acteurs

Une forte concertation entre les acteurs et à tous les maillons de la chaîne de valeur est nécessaire. Le faible taux d'adoption des variétés améliorées ainsi que la fragmentation de la demande et de l'offre sont en grande partie dus au manque de concertation et de partenariats entre les acteurs. Il existe une pluralité des approches de concertation qui présentent des intérêts variables en fonction des objectifs et du maillon où l'on se trouve, les participants au forum ont cité entre autres les plateformes d'innovation, la sélection variétale participative, les « bourses de céréales », les démonstrations participatives, les plateformes d'échanges de savoirs et d'informations etc. Il est apparu nécessaire de renforcer les concertations et de les faire évoluer chaque fois que nécessaire et possible en partenariats formels autour d'objectifs communs. Par exemple les relations entre les entreprises semencières et les coopératives et associations de producteurs de semences peuvent évoluer et donner lieu à des contrats dans lesquels les entreprises s'engagent à acheter, nettoyer, conditionner et certifier les semences produites par les coopératives et les associations. Un tel arrangement serait bénéfique pour ces deux acteurs et aiderait à mieux organiser l'offre en semences. Par ailleurs, la mise en place de contrats de licence assortis d'un versement de royalties entre les sélectionneurs du secteur public et des producteurs et distributeurs de semences issus du secteur privé permettrait de valoriser les travaux de la recherche publique en assurant un développement commercial effectif des variétés auprès des agriculteurs.

## 6 Prendre en compte et faire évoluer les systèmes semenciers paysans

Les systèmes semenciers paysans sont encore majoritaires en AOC, mais ils sont peu / mal caractérisés et ne sont encore pris en compte dans les efforts de développement du secteur semencier. Cette faible prise en compte renforce les préoccupations de certains acteurs qui trouvent que les politiques mises en œuvre sont contre les intérêts des petits producteurs. Les systèmes semenciers paysans ne bénéficient très souvent que de l'appui des ONGs qui est généralement limité dans le temps et l'espace. Il a suggéré de mieux prendre en compte les systèmes semenciers paysans et de les faire évoluer progressivement vers un système formel bien structuré. La démarche pourrait consister dans un premier temps à former des agriculteurs sur les techniques de production de semences de qualité déclarée (SQD) qui serviront à alimenter le marché local. Des appuis seront ensuite apportés à ces producteurs pour les faire évoluer progressivement au stade de producteurs de semences spécialisés, organisés éventuellement en coopératives voire en entreprises semencières, pouvant approvisionner des marchés au-delà de leurs communautés. Une telle démarche permettrait de réduire le coût des semences et à les rendre plus disponible au niveau local.

## 7 Assurer la conservation des variétés traditionnelles et les valoriser dans la mesure du possible

Les variétés traditionnelles sont encore majoritairement utilisées par les producteurs d'AOC. Elles sont généralement bien adaptées aux conditions agro climatiques et surtout aux habitudes culinaires des zones de production. Elles présentent potentiellement plusieurs intérêts : génétiques, économiques, culturels, climatique etc. Produites en qualité et quantité

suffisantes, leurs semences peuvent être utilisées dans le cadre de l'intensification agricole durable ou de développement de l'agroécologie. Mais la prise en compte de ces variétés traditionnelles et des systèmes semenciers communautaires dans les politiques semencières est très faible du fait : (i) de la difficulté à les définir précisément et à leur appliquer les critères de qualité et (ii) de leur demande souvent très localisée ce qui limite la taille du marché. Il a été néanmoins suggéré de ne pas décourager la promotion de ces variétés et de voir dans quelles mesures on pourrait les développer en leur appliquant un certain niveau de mesures de contrôle qualité comme dans le cas des semences de qualité déclarée (SQD).

Les efforts pour l'augmentation de la productivité agricole ainsi que l'importation et à la distribution de matériel végétal inconnu ou douteux dans le cadre des actions d'urgence risquent d'entraîner une érosion de ces variétés surtout pour les espèces allogames. Les mesures suivantes ont été suggérées pour leur conservation : (i) recenser et caractériser l'ensemble des variétés traditionnelles et des ressources phytogénétiques disponibles au niveau des producteurs ; (ii) former les producteurs eux-mêmes à participer à la conservation des variétés locales performantes sans toutefois leur délaissier totalement cette importante tâche ; (iii) mettre en place un programme international de conservation des ressources génétiques pour optimiser les ressources (humaines, financières etc.) ; (iv) dissocier les systèmes de production de semences des systèmes de conservation de la diversité et des ressources génétiques, et développer des stratégies spécifiques pour traiter chacune des deux questions.

## 8 Mobiliser les services de vulgarisation et conseil agricole

Les services de vulgarisation et de conseil agricole ont plusieurs rôles à jouer dans le développement des filières semencières : facilitation de l'identification et de la caractérisation de la demande; conduite des tests démonstratifs pour une évaluation participative des différentes variétés proposées aux producteurs ; diffusion des itinéraires techniques et des bonnes pratiques agricoles nécessaires pour l'expression du potentiel des semences utilisées ; développement des capacités des producteurs semenciers ; facilitation des relations entre les producteurs et les entreprises semencières ; accompagnement du processus d'adoption de nouvelles variétés au sein des exploitations agricoles etc. Toutefois, ces services de conseil agricole connaissent aujourd'hui d'importantes difficultés, ils ont besoin d'être redynamisés (moyens humains et matériels plus conséquents, renouvellement des méthodes et outils, meilleure coordination des interventions etc.) pour être efficaces.

## 9 Améliorer la gouvernance des filières

Les filières semencières en AOC se caractérisent souvent par une multitude d'acteurs aux rôles souvent flous et diffus. Ce mélange des rôles peut engendrer la désresponsabilisation des parties prenantes. Il est important de réaliser un diagnostic des filières semencières avec une analyse des rôles des acteurs, de leurs responsabilités et des interactions qu'ils entretiennent entre eux. Les résultats de ce travail doivent déboucher sur des mesures adéquates pour mieux situer les responsabilités, réduire les duplications et créer des synergies dans la mise en œuvre des politiques semencières. Par exemple, l'Etat doit laisser les activités de production et de commercialisation des semences certifiées aux producteurs et entreprises semenciers professionnels et se focaliser sur la mise en place d'un cadre législatif et les moyens appropriés pour exercer un contrôle sur l'inscription, la protection et la certification. Un bon mécanisme de suivi doit être mis en place pour assurer que les acteurs la filière adhèrent aux bonnes pratiques. Il est important de doter les structures en charge de l'administration et de l'application des textes et réglementations de personnel suffisant en nombre et en qualification, des moyens matériels appropriés et d'un statut fixant clairement ses attributions et l'étendue de ses responsabilités. L'amélioration des performances du système de lutte contre la fraude et la contrefaçon permettrait d'accroître l'accès à des semences de qualité respectant effectivement les caractéristiques décrites dans la variété initialement sélectionnée. Un cadre de concertation permanent regroupant les différents acteurs doit être mis en place (cf. ASIWA), les conseils nationaux de semences (CNS) devraient être réactivés et opérationnalisés.

## 10 Repenser les programmes de subvention des semences

Les subventions souvent apportées par l'Etat et les ONGs sont importantes pour aider à surmonter des situations de crise (calamités naturelles, conflits etc.) et induire le processus d'adoption des nouvelles variétés par les producteurs. Toutefois, les programmes de subvention ont souvent plus déstabilisé les producteurs et distributeurs locaux de semences, les modalités de leur mise en œuvre ne sont pas encore de nature à réellement créer à terme une demande réelle solvable et clairement exprimée. Pour qu'un tel effet se produise, il faudrait que les programmes de subvention soient conçus et réalisés en garantissant d'une part la liberté de choix des producteurs en termes de variété et de fournisseurs, et d'autre part, en accordant la priorité et la reconnaissance uniquement aux producteurs et commerçants semenciers agréés et qui respectent effectivement les normes établies. Les programmes de subvention devraient également être connus à l'avance, pour permettre une organisation conséquente de l'offre. Il est aussi souhaitable que les subventions des semences soient inscrites ou accompagnées par un programme intégré de développement de l'entrepreneuriat agricole, de facilitation de l'accès aux autres intrants agricoles et de renforcement des capacités du secteur privé. La mise en œuvre, les effets et les impacts réels des subventions doivent être évalués régulièrement pour établir leur efficacité. Ces évaluations devront aussi examiner les effets sur le fonctionnement des filières, et sur la performance et les trajectoires d'évolution des exploitations agricoles bénéficiaires.

## 11 Améliorer la communication autour des textes réglementaires et poursuivre leur alignement

Les textes régissant les activités dans le secteur semencier ne sont pas suffisamment connus et maîtrisés des différents acteurs et parties prenantes. Il en résulte un décalage dans le niveau de compréhension et une faible appropriation par les différents acteurs. Certaines parties prenantes concernées par l'application de ces textes ne sont pas toujours bien sensibilisées, c'est notamment le cas de la douane et des services de police. Parfois, il existe à l'échelle nationale plusieurs textes régissant le secteur semencier avec peu d'indications claires sur leurs champs d'application respectifs. Des difficultés entraînant des retards de l'alignement des textes nationaux et des textes régionaux ont été évoquées notamment dans le cas de l'Afrique de l'Ouest. En outre, il est important de mener une campagne de sensibilisation et de plaider en direction des décideurs politiques pour les amener à mieux prendre connaissance des difficultés et enjeux du secteur semencier. Il est également suggéré que les responsables régionaux des politiques et programmes semenciers trouvent les voies et les moyens pour sensibiliser les décideurs politiques au niveau national au sujet de la réglementation régionale. Par ailleurs, la plateforme [www.wasix.net](http://www.wasix.net) a été présentée comme un outil important pour la communication et le partage des informations relatives au secteur semencier régional.

## 12 Promouvoir de façon intégrée l'utilisation des semences certifiées

Le taux d'utilisation des semences certifiées est très faible à cause de plusieurs facteurs : décalage entre les besoins des utilisateurs et les caractéristiques des variétés développées ; manque de connaissances sur les variétés améliorées ; coût élevé ; faible disponibilité et accessibilité aux semences ; manque de fiabilité au niveau de la qualité ; risques économiques et climatiques, persistance des préjugés qui considèrent que l'utilisation des semences certifiées de variété améliorée nécessite de forte consommation d'intrants et donc une augmentation des coûts de production sans une garantie de rentabilité certaine etc.

Pour relever le taux d'utilisation des semences certifiées, il est important de s'assurer que les critères de sélection soient davantage fixés avec les producteurs avant d'engager les programmes d'amélioration ou de sélection variétale. Il faut améliorer l'accessibilité aux semences, et aux autres intrants agricoles, aussi bien sur le plan physique (maillage territorial des entreprises semencières et des boutiques d'intrants) qu'en termes de prix avec éventuellement l'appui d'un programme de subvention dégressif dans le temps. La promotion

de l'utilisation des semences certifiées doit s'inscrire dans le cadre d'un programme intégré prenant en compte la facilitation de l'accès aux autres intrants agricoles et bonnes pratiques agricoles nécessaires pour la bonne expression du potentiel des semences. Les entreprises semencières en concertation avec le conseil agricole doivent conduire des opérations de communication participative pour le développement afin de démontrer aux différents acteurs, et plus particulièrement aux producteurs, les caractéristiques et la plus-value des semences certifiées. Ces opérations devront toujours respecter l'autonomie du producteur et sa liberté de choix entre les variétés y compris les variétés traditionnelles.

### 13 Réduire la fragmentation de la demande et de l'offre en semences

Les marchés semenciers en AOC sont fortement fragmentés à cause notamment de la faible structuration aussi bien de l'offre que la demande. Les exploitations agricoles sont peu reliées au marché, la demande potentielle en semences commerciales bien que potentielle très forte est peu solvable. Le renforcement de la demande passe par : une communication participative et innovante autour de l'importance de la semence dans la productivité agricole ; la facilitation de l'accès des producteurs aux semences certifiées de nouvelles variétés, mais aussi aux intrants agricoles et autres bonnes pratiques agricoles nécessaires à l'expression du potentiel des semences utilisées ; la responsabilisation accrue des organisations des producteurs dans une logique d'entrepreneuriat agricole ; le soutien au développement de l'agro-industrie qui permettrait de tirer la production agricole ; et l'appui à l'émergence d'une agriculture de seconde génération plus connectée au marché.

La capacité de réponse actuelle de l'offre à la demande est faible. La création variétale est peu dynamique par rapport aux régions du monde. Le renforcement et une meilleure structuration de l'offre sont nécessaires et peuvent être réalisés à travers les actions suivantes : l'ouverture du catalogue officiel uniquement aux meilleures variétés ; des appuis plus conséquents pour la recherche variétale et le développement des entreprises semencières ; la mise en place d'un système performant de diffusion avec un bon maillage territorial ; l'organisation des producteurs de semences en réseaux et ; le renforcement des capacités des entreprises semencières. Parallèlement, il est nécessaire de renforcer les compétences et les ressources (humaines et matérielles) des structures de certification et contrôle de qualité pour garantir de façon indépendante et plus rigoureuse le respect des normes en vigueur.

### 14 Trouver des mécanismes innovants de financement pour la recherche variétale et les acteurs des filières

La création variétale en AOC est très faible notamment du fait de l'insuffisance des ressources humaines, financières et logistiques des centres de recherche. La recherche est financée principalement par les fonds publics qui se caractérisent par la faiblesse et l'irrégularité de leur volume. La recherche privée est encore peu développée. L'un des moyens pour améliorer le niveau de financement de la recherche publique serait de faire participer plus activement et directement les utilisateurs des semences au financement de la recherche variétale. Un tel système est plus direct, plus durable et n'est pas soumis à des arbitrages politiques. Il aiderait par ailleurs à améliorer la relation entre l'offre de progrès génétique et la demande réelle. Par ailleurs, il est judicieux que la recherche publique inscrive ses activités en matière de semences dans une logique plus économique notamment en mettant en place une filiale ou un démembrement dédié principalement aux semences et fonctionnant avec les principes du secteur privé. Le cas de l'INRA en France qui a créé la société Agri Obtentions spécialisée dans la création et la commercialisation des variétés de céréales a été cité. Une régionalisation des efforts de recherche à travers la mise en place des centres régionaux d'excellence spécialisés telle que promue actuellement par le CORAF/WECARD à travers (WASP et le WAAPP) permettrait de d'optimiser les ressources. En outre, des mécanismes de financements appropriés doivent être mis en place pour les autres acteurs des filières. Par exemple : un système adéquat de crédits d'intrants agricoles faciliterait l'acquisition des semences certifiées par les producteurs ; un système de garantie ferme par l'Etat des contrats conclus entre les

acteurs ; l'accès aux crédits est très important pour la mise en place et le développement des entreprises semencières etc.

## 15 Actualiser les politiques et opérationnaliser les textes réglementaires existants

Le niveau d'adéquation des politiques actuelles avec les défis du secteur semencier est diversement apprécié. Certains participants au forum estiment qu'elles sont adéquates et suffisamment inclusives pour le développement du secteur semencier. Les difficultés résideraient surtout dans leur mise en œuvre avec notamment un décalage dans le niveau de compréhension des textes par les différents acteurs, une faible implication de certains acteurs qui ne se sont pas encore appropriés les textes et orientations politiques du fait d'un déficit de communication ou du manque de concertation. Pour d'autres participants, les politiques actuelles ne sont pas assez inclusives. Elles sont surtout tournées vers les cultures d'exportation et ne prennent pas suffisamment en compte les cultures vivrières. Ils estiment par ailleurs que ces politiques ignorent certains acteurs clés et sous-systèmes du secteur semencier. C'est notamment le cas des systèmes semenciers communautaires et des semences paysannes qui sont encore très utilisées par la majorité des producteurs.

La faible effectivité des structures et des réglementations est liée au manque de financement, d'équipements adéquats, de capital humain et d'une connaissance insuffisante des réglementations existantes et au manque de volonté politique. La mise en œuvre de la réglementation semencière requiert un capital humain de qualité surtout au début du processus. Les institutions en charge de la mise en œuvre des réglementations semencières ne disposent pas du niveau de ressources adéquates pour remplir leurs missions. Un exemple typique est le cas des comités nationaux d'homologation des variétés qui dans certains pays n'ont même pas assez de ressources pour se rencontrer au moins une fois par an.

## 16 Faciliter l'accès et l'utilisation des COV

Le Certificat d'Obtention variétale (COV) par la protection qu'il délivre, encourage la recherche et l'innovation par la création de nouvelles variétés. Il est encore très peu délivré et utilisé en AOC pour diverses raisons : dans certains pays, inexistence de textes réglementaires sur l'accès aux DPI ; non-mise en conformité du droit national par rapport au règlement semencier régissant la certification et la commercialisation des semences et des plants. Par ailleurs, le marché des semences des variétés améliorées est encore vu comme très petit pour inciter à l'acquisition des droits d'exclusivité sur les variétés créées. Les DPI ne sont pas encore bien connus et maîtrisés par les sélectionneurs dont plusieurs n'ont pas encore intégré le réflexe d'engager les procédures d'acquisition des DPI pour les produits de leurs activités de recherche. Certains chercheurs considèreraient que la plus part de leurs travaux étant financés par les fonds publics, leurs résultats sont donc des biens publics. Une telle attitude serait par ailleurs renforcée par les controverses toujours vives sur la garantie du droit d'accès des producteurs chaque fois que l'application des DPI est évoquée. Enfin, le coût de la procédure d'obtention des DPI et de leur application est vu comme très élevé avec peu de garantie de rentabilisation dans un contexte où les mécanismes de lutte contre la fraude, et l'application rigoureuse de la normalisation et de la certification est encore faible voire inexistant dans certains cas.

## 17 Ne pas laisser les « espèces orphelines » en marge du progrès

Les travaux de sélection, souvent en cohérence avec les politiques de développement, ont tendance à se concentrer sur les espèces considérées comme les plus rentables ou encore susceptible d'avoir des impacts significatifs sur la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté. Ce choix qui est de plus en plus marqué dans un contexte de raréfaction des financements pour la recherche donne lieu à l'apparition des espèces dites « orphelines » (EP) en raison de la faible attention qui leur est accordée dans les activités de recherche et de développement. Ces espèces « orphelines » peuvent présenter un grand intérêt pour les populations maintenant ou dans le futur : alimentation (humaine ou animale), gestion de la fertilité des sols, revenus d'appoint, résilience au climat etc.



Trois grandes actions complémentaires ont été identifiées pour ne pas laisser les espèces « orphelines » (EP) en marge des efforts pour l'amélioration variétale et le développement des filières semencières : (i) sensibiliser davantage les bailleurs de fonds et les ONGs sur l'intérêt de ces espèces, (ii) susciter l'amplification de la demande pour les produits de ces EP et développer des marchés de niche et ; (iii) inscrire les recherches sur les EP dans le cadre des programmes régionaux afin de mutualiser et d'optimiser les ressources disponibles et ; (iv) tenir compte de ces EP dans les programmes de conservation des ressources génétiques.

## 18 Renforcer les capacités du secteur privé

Le secteur privé dans les filières semencières en AOC est encore fragile et balbutiant. Le renforcement de ses capacités en ressources humaines, matérielles et financières est un axe clé pour le développement du secteur semencier où il s'est plus ou moins spécialisé pour l'instant dans la production et la commercialisation des semences certifiées. Le secteur privé est également appelé à jouer un rôle important dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques semencières, la facilitation du lien entre les utilisateurs finaux et les sélectionneurs et la gestion des filières (de la sélection à la commercialisation). Les capacités du secteur privé doivent être renforcées sur : l'importance et l'application des normes régissant les semences certifiées ; le développement et la mise en œuvre des plans d'affaires ; le marketing pour leur permettre de mieux maîtriser les contours du marché semencier et de paramétrer leurs offres en conséquence etc. Des actions allant dans ce sens sont déjà menées dans le cadre de diverses initiatives dont le Programme Semencier pour l'Afrique de l'Ouest (PSAO/WASP), mais elles doivent être intensifiées au regard de l'ampleur de la demande. Ce renforcement des capacités devra s'accompagner de la mise en place d'un partenariat public-privé définissant clairement le rôle de toutes les parties.

